

Mémoires de la Société Académique

La guerre dans le District de Saint-Quentin

1792-1794

L'Assemblée Législative déclara la guerre en juin 1792 à l'Empereur d'Allemagne.

Ce fut une mesure populaire. C'était la lutte pour la Liberté des Peuples contre le despotisme des rois. L'expression « Liberté » signifiait alors le droit pour les peuples de se choisir leurs gouvernants par opposition au droit divin des Souverains héritataires. Les événements se précipitèrent, Louis XVI fut renversé le 10 août, la République proclamée le 22 septembre. Le général Dumouriez arrêta l'armée prussienne le même jour, battit les autrichiens près de Mons à Jemmapes le 5 Novembre mais fut vaincu par eux le 18 Mars 1793 dans les environs de Liège à Nérwinden. Menacé d'être arrêté il déserta. L'Armée Française reflua en désordre. Les Impériaux franchirent la frontière.

La Constituante de 1789 avait modifié l'organisation administrative du pays. A la tête était l'assemblée nationale qui était toute puissante. En dessous venaient les conseils généraux des départements, des districts, des communes qui avaient tous pouvoirs chacun dans leur ressort. Ils ne rendaient pas la justice, mais avaient le droit de mettre en détention qui ils voulaient. Ils en usèrent peu. Ils étaient élus par le peuple et indépendants les uns des autres.

Les citoyens tenaient une assemblée et désignaient les candidats. Bien peu se dérangeaient. Aucun quorum n'était exigé. Il n'y avait généralement pas de concurrent aux élections municipales ou de district. La bonne entente était générale. Il est relevé cependant en novembre 1792 un incident. A Hargicourt, la réunion fut tumultueuse, un citoyen reçut deux coups de baïonnette quoique sans gravité. Les élus n'avaient aucune connaissance administrative, mais ils étaient honnêtes et dévoués. Aucun n'est signalé comme de moralité douteuse.

Les limites du district de Saint-Quentin correspondaient approximativement à celles de l'arrondissement actuel. Il était dirigé par une assemblée de 12 membres élus comme il est dit plus haut, elle désignait quatre administrateurs qui se réunissaient tous les jours. Elle siégeait à l'ancienne abbaye d'Isle. Les séances étaient publiques ; tout citoyen pouvait y assister et se mêler à la discussion. Des pétitionnaires venaient en délégation les interrompre souvent et déposer bruyamment

leurs réclamations. Robespierre et les Jacobins succédèrent aux Girondins en juin 1793. Ils modifièrent ce régime et furent plus énergiques. Un Commissaire des représentants du Peuple siégea à Laon avec tous pouvoirs. Il supprima les élections, nomma tous conseillers municipaux et de district. Il avait en outre, en vertu de la loi des suspects d'août 1793, le droit de mettre en détention toute personne paraissant manquer de sympathie pour la République. Le Conseil de district avait théoriquement tous pouvoirs, mais il ne pouvait faire exécuter ses décisions que par les conseils municipaux et la garde nationale qui lui étaient indépendants. Il disposait d'une forte autorité morale. Après juin 1793 il fut plutôt comme toutes les autres administrations locales un agent d'exécution du Représentant du Peuple de Laon.

Le District eut à fournir des levées d'hommes pour les Armées. La première eut lieu en juillet 1792, elle était de 101 appelés suivie en août d'une autre de 72. Elles se faisaient par élection. Les gardes nationaux composés des citoyens de 18 à 60 ans tenaient dans chaque commune une assemblée qui choisissait ceux qui devaient partir. L'enthousiasme était grand en général. Les candidats ne manquaient pas. C'étaient des célibataires âgés de 18 à 20 ans. Il y eut cependant quelques exceptions. Les élus de Dury vinrent déclarer qu'ils n'avaient pas été candidats, qu'ils n'assistaient pas à la réunion, que c'était à ceux qui voulaient la guerre à y partir, et les conseillers municipaux à montrer l'exemple. Leur nomination n'était pas régulière. Le conseil de district après délibération décida cependant que c'était un honneur et un devoir de défendre la Patrie en danger et que les jeunes gens de Dury devaient y concourir. Les conseillers municipaux de Fontaine firent éléver le dimanche 12 Juillet 1792 une estrade sur la place du village et ceints de leur écharpe, après de nombreux roulements de tambour, attendirent solennellement les candidats. Aucun ne se présenta. Le Curé promit de donner un sou de haute paye, au premier qui se ferait inscrire. Ce fut en vain. Les autorités fort dépitées décidèrent que toute la garde nationale devrait se rendre à Fonsomme, chef-lieu du canton, le mercredi suivant et y élire les défenseurs de la France.

Une nouvelle levée de 1.482 hommes fut ordonnée en mars 1793. L'enthousiasme était tombé. Le conseil de district se livra à des calculs compliqués pour démontrer qu'il ne devait en fournir que 1.059. Il constata que les assemblées de gardes nationaux ne se réunissaient plus ou élisaient des non-candidats. Il se déclare le 30 mars englouti par les réclamations, et décide le 5 Avril de poursuivre les protestataires. A Fontaine-Uterte 4 garçons étaient élus le 20 Mars, mais déclaraient le 3 Avril leur nomination injuste et illégale, qu'elle devait être faite par tirage au sort. Le conseil municipal consentit à recommencer. 4 jeunes gens furent désignés. Ils habitaient le village depuis peu. Ils se déclarèrent satisfaits de partir, mais seraient habillés et équipés par la municipalité.

La levée en masse est ordonnée en août 1793. 2.700 hommes sont demandés pour l'infanterie, 113 pour la cavalerie, un par village pour l'artillerie. Il doit être établi une liste par commune des déserteurs et fuyards. Beaucoup de volontaires rentraient avec des feuilles de congé plus ou moins régulières. Deux tiers seulement furent remis pour l'infanterie, beaucoup moins pour la cavalerie, car il fallait savoir monter à cheval, ce qui semble avoir été rare. Le conseil de district constatait qu'il n'y avait plus de volontaire, que les municipalités ne répondaient pas. Il écrivait au Département qu'il n'avait ni équipement, ni souliers, ni armes à remettre. Il lui est répondu qu'il devait en livrer quand même. Il signalait en janvier 1794 que les soldats étaient découragés, qu'ils n'avaient ni habits, ni armements et que beaucoup retournaient chez eux.

En février 1794, dernière levée. Beaucoup se cachent avec la complicité de leurs familles. L'autorité de Robespierre s'affirme. Les garçons devant partir sont désignés par le Représentant du Peuple ou ses délégués ou généralement tirés au sort. Les familles de ceux qui ne se présenteront pas seront arrêtées ; leurs biens confisqués. Les conseillers municipaux complaisants seront mis en détention. Cette fois, la levée fut exécutée.

Le District eut à faire face aux réquisitions des travailleurs ; c'était le rétablissement de la Corvée, mais sans ses inégalités.

500 d'entre eux furent appelés en mars 1793 pour la réparation des fortifications de Valenciennes. Les fonctionnaires, les curés et leurs vicaires furent exemptés (le culte catholique ne fut interdit qu'en octobre 1793). Cette convocation fut mal accueillie. L'Assemblée qui devait les désigner pour Saint-Quentin fut tumultueuse. Les requis durent être encadrés par 32 gendarmes. Ils revinrent le 25 Mai, sans avoir été payés et rapportant une épidémie de gale.

Le 3 Juin suivant, nouvelle demande de travailleurs pour Cambrai. Ils seront tirés au sort. Ils auront la promesse d'être payés, promesse qui ne sera pas tenue.

Le 4 Juin c'est une réquisition pour la Forêt de Mormal. L'absence ne sera que de 8 jours, le salaire sera de 40 sols par jour, mais les pelles et pioches ont disparu.

Le 3 Février 1794 c'est un appel pour 900 citoyens afin de remettre en état les remparts de la Ville. Ils ne seront pas tenus plus de 10 jours. Le remplacement est admis, mais beaucoup n'ont pas l'habitude des travaux manuels, les travaux n'avancent pas.

Le 22 Février 1794, une dernière convocation est faite pour la réfection de la route de Saint-Quentin à Réunion-sur-Oise (Guise). Les femmes, les enfants de plus de 12 ans seront employés. La journée sera de 9 heures, 12 dragons assureront l'ordre. Mais la chaussée s'effondre le 18 Mars. Le conseil du district abreuvé de tant de déceptions, décide de faire faire tous ces travaux par des terrassiers de métier, payés 50 sols par jour.

Le district devait subvenir à la nourriture de l'Armée. Celle du soldat en 1792 était exclusivement le pain. Elle devait être celle habituelle des citoyens, car elle ne soulevait pas de réclamation. La ration était de 24 onces par jour, soit près d'un kilogramme de nos jours. Elle était tirée d'un blé bluté à 85 %. Elle donnait un pain presque blanc. Elle était payée 2 sols retenus sur la solde. La population fut rationnée en juin 1793. Chaque municipalité devait déclarer le nombre d'arpents ensemencés en blé sur son terroir, l'arpent était présumé produire 12 quintaux un quart. (Le quintal était de 100 livres et la livre de 480 grammes actuels environ). Il était prélevé sur le total de quoi assurer les ensemencements et l'alimentation des habitants sur la base de 8 setiers par an. (Le setier correspondait à environ 33 kilos de nos jours), le surplus devait être apporté à Saint-Quentin, être payé 15 livres le quintal et livré aux Armées et à la population urbaine, mais pour celle-ci le blutage était de 200 livres de farine pour 202 livres de blé. En fait la situation était différente. Le préposé à la régie pour l'approvisionnement des troupes aux Armées allait au domicile des laboureurs et leur achetait leur moisson, sans qu'ils aient à en faire le transport. Les agents des places de Landrecies et d'Avesnes parcourraient les campagnes. La Commune de Paris venait s'approvisionner. Les communes de Noyon et Chauny le faisaient aussi sous le prétexte que le canton de Saint-Simon avait dépendu de leur bailliage. Tous offraient des prix plus élevés. En août 1793, le conseil de district décida de payer le blé 36 livres le quintal, mais la surenchère continua. Cependant il ne se découragea jamais. Les demandes de blé du Représentant du Peuple purent toujours être satisfaites quoique souvent au détriment de la population qui accepta courageusement les privations.

En Septembre 1793, le Comité de Salut Public prescrivait de distribuer de la viande fraîche aux troupes. Les réquisitions de bœufs et de vaches se multiplièrent, une pénurie apparut en Mars 1794. Un carême civique fut décidé. Les femmes enceintes et les enfants auraient seuls droit à la viande. Toutefois il semble bien que cette mesure n'eut pas à être appliquée, les fournitures aux troupes furent livrées grâce à la bonne volonté générale.

Les appelés devaient s'habiller à leurs frais. Ils recevaient une solde élevée, elle était de 20 sols par jour en 1792. Les ouvriers étaient payés 10 à 15 sols. Ceux qui n'avaient pas la possibilité d'acheter l'uniforme touchaient une avance remboursable. En fait les municipalités donnaient toutes le costume. C'était souvent une condition que les volontaires mettaient pour partir. Ils devaient par contre recevoir du district les chemises et les souliers, ils en manquaient généralement, ils arrivaient sans linge et en sabots.

En octobre 1792, deux bataillons de volontaires de Soissons se rendent à Maubeuge pour y être armés. Ils échouent en désordre à Saint-Quentin, sous une pluie torrentielle. La

plupart sont pieds nus. Tous les cordonniers de la Ville sont convoqués. L'un d'eux, Duplessis, chargé de l'approvisionnement des Armées de Belgique, vient de recevoir un stock de chaussures. Le conseil du district le distribue aux deux bataillons. En septembre 1793, excédé, il répond aux recrues d'Happencourt que leur municipalité n'a qu'à les chausser. En novembre suivant, il demande à tous les fidèles républicains de faire offrande aux défenseurs de la Patrie, de leurs chemises et de leurs souliers. En décembre il annonce triomphalement qu'il a fait fabriquer 1.200 chemises ; en janvier 1794 ce seront 4.000, et 4.400 aunes de toile seront transportées chez le citoyen Dollé, 372, rue de la Révolution, qui les fera confectionner. Le conseil parviendra toujours en usant de tous les moyens à satisfaire les besoins des troupes, comme pour le blé, et la viande fraîche.

Salpêtre.

Le 3 Février 1794, le Comité de Salut Public adressa au District une lettre probablement circulaire, signée de ses membres notamment de Robespierre, Saint-Just et autres noms fameux, ordonnant de recueillir le salpêtre des caves et souterrains. Les Armées allaient manquer de poudre à feu. Les membres du conseil se mirent à l'œuvre. La bonne volonté fut générale. En février Cambronne Huet présentait 12 jeunes gens qu'il avait initiés aux méthodes de récupération. En mars il annonce avoir trouvé un nouveau moyen de fabrication. Fin du mois, les citoyens apportaient tant de terres à traiter qu'ils ne savaient plus où les déposer. Ils durent les porter dans les églises désaffectées et autres locaux spacieux. Des ateliers y furent constitués, les terres débarrassées des impuretés étaient jetées dans des tonneaux et copieusement arrosées. L'eau salée à 5 degrés qui en provenait était livrée à l'agent salpêtrier avec des cendres de genêts et de sapin. Elle était payée 20 sols la barrique. La production de chaque commune fut taxée suivant la population. Les demandes de salpêtre furent exécutées.

Opérations de guerre.

La stratégie des adversaires était différente. L'armée française, après la défaite de Nérwinden et la trahison de Dumouriez, était désorganisée. Le Comité de Salut Public décida de la reconstituer, de lui donner une puissance supérieure à celles des Impériaux et ensuite de livrer bataille. Il n'y parvint qu'en juin 1794. Les Autrichiens manœuvraient avec prudence. Après avoir occupé une position solide ils lançaient en avant des détachements qui parcouraient le pays pendant des mois, puis avançaient de 8 à 10 lieues et ainsi de suite ils ne recherchaient pas le combat mais l'acceptaient toujours.

Ces passages de troupes causaient de la gêne et de l'anxiété. Il n'y avait aucune intervention de l'armée française.

Le 24 Mai 1793, le Général Dupuis, commandant en chef à Cambrai, répond à des commissaires qu'il n'y a pas lieu de

s'inquiéter : il n'est pas cru. Saint-Quentin est mis en état de défense le 12 Juin. Les portes seront fermées le soir, les ponts-levis mis en état de fonctionner, des barrières seront construites aux portes de Lille, de Paris, de Thionville. Le Catelet et Bohain sont occupés fin août. Les campagnes sont de plus en plus sillonnées par les Impériaux.

Un poste de gardes nationaux à cheval doit donner l'alerte dans chaque canton. Un veilleur est placé au haut des clochers. Dès qu'il signale l'ennemi, le tocsin est sonné, le canon d'alarme tiré, la générale battue. Tous les hommes de 18 à 60 ans doivent se cacher dans les bois ou derrière les haies. Ils n'avaient que quelques fusils et pas d'uniforme. 1.500 n'avaient à Saint-Quentin que 200 armes à feu et 150 piques. C'était pire dans les villages. L'ennemi lançait sans cesse la nuit des fusées jusqu'aux environs de la Ville. Une fusée à baguette, ancêtre des missiles, tomba rue du Gouvernement près du parc à fourrages. Elle brûla sans dommage. Elle était partie des fossés des fortifications. La sentinelle avait entendu dans l'obscurité quelque bruit mais n'y avait pas attaché d'importance.

En janvier 1794, le général Jourdain demandait des renseignements pour l'établissement d'un camp retranché à Saint-Quentin ; en avril toutes les archives du district furent mises dans des tonneaux pour être évacuées. Cependant l'état-major répondait que les Autrichiens ont 40.000 hommes entre Le Cateau, Cambrai, Bouchart mais que la Ville n'était pas menacée. Si l'inquiétude était grande, il n'y eut jamais de panique. Les déclarations de « vivre libre ou mourir », « de défendre la Patrie jusqu'à la mort » se multipliaient, chacun entendait rester à son poste.

Les Autrichiens en parcourant les villages mettaient le feu à une grange ou à une meule. L'incendie dégageait une haute et épaisse colonne de fumée, qui se voyait au loin. Ils ne faisaient aucune violence en principe. Il y eut cependant quelques incidents.

En Septembre 1793, le jour de la fête du pays, des uhlans vinrent à Fontaine-Uterte. Ils exigèrent du Maire, sous la menace de leur carabine, deux bouteilles de vin qui leur furent remises. Avisant une paysanne endimanchée, ils la fouillèrent et lui prirent un assignat de 100 livres sans lui faire d'autre mal. Ils revinrent le surlendemain, vidèrent la cave du Château et ivres, saccagèrent le mobilier.

En décembre, deux membres du district qui enseignaient le Culte de la Raison à Hargicourt furent enlevés.

Fin du même mois, les Autrichiens mirent le feu au village d'Élincourt, ils obligèrent à coups de sabres et de baïonnettes les femmes et les enfants qui s'enfuyaient à rester dans les maisons incendiées. Ils expliquèrent dans des placards que la population civile avait tiré sur eux et qu'ils agiraient toujours ainsi chaque fois que de pareils faits se reproduiraient. Le

District répondit par un libellé. Les Gardes nationaux étaient partis et n'avaient pas pu tirer sur les envahisseurs. Les impériaux mentaient et avaient violé les lois élémentaires de l'humanité. Enfin tout citoyen français était un soldat et devait défendre sa patrie.

Il y eut en avril 1794 un heurt violent à Prémont, un détachement ennemi rencontra un français, il le repoussa après un vif combat qui dura deux jours. Il incendia 251 maisons sur 354, 1.080 personnes furent dispersées, elles reçurent quelques mois plus tard un secours de 20.000 livres.

Fin mai, l'armée de la République prenait l'offensive, elle remportait le 26 Juin la victoire de Fleurus, le territoire national était libéré.

Le Conseil de district y contribua largement dans son ressort. Il rencontra bien des difficultés. Il manquait de moyens matériels et d'expérience administrative. Il n'aimait pas l'emploi de la force et préférait la persuasion. Il s'efforçait de concilier les intérêts généraux de la République avec ceux personnels de ses concitoyens. Il eut sa tâche facilitée par le patriotisme et le dévouement de la population. Celle-ci eut des périodes d'anxiété, de défaillance, mais elle vivait dans la souffrance dans la douleur, dans le désastre, elle ne désespéra jamais. Elle avait la conviction que la vie avait une raison d'être. Elle voyait à l'horizon la Liberté, lui tendre les mains et pour elle, l'existence méritait d'être vécue.

M^e GORISSE.

SOURCES

Registres des procès-verbaux du Conseil de District conservés aux Archives départementales de l'Aisne, Archives Municipales de Saint-Quentin et de Fontaine-Uterte.
